

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 55**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018  
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement collectif de la ville de Quimper -  
Avenant n°8**

**Le 22 décembre 2010, l'ex Quimper-Communauté a signé un contrat d'affermage avec la société SAUR pour l'exploitation du service d'assainissement collectif sur la ville de Quimper. Ce contrat prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du délégataire. Il est proposé de modifier comme suit, les modalités de la formule de révision, compte tenu de la disparition de certains indices.**

**\*\*\***

L'indice 35111403 – Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité > 36 kVA – Réf 100 en 2010 (identifiant INSEE 001771242) est remplacé par l'indice 010534766 – Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité >36kVa, base 100 en 2015 affecté d'un coefficient de raccordement de 1.5864.

L'indice BE0000 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – Ensemble de l'industrie – Marché français – prix départ usine (identifiant INSEE 1652106) - Base 100 en 2010 est remplacé par l'indice 010534796 Indice Ensemble de l'industrie, base 100 en 2015 affecté d'un coefficient de raccordement de 1.1621.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°8 avec la société SAUR.